



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2007
Français
Original : anglais/français

Lettre datée du 31 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la République du Congo en août 2007 (voir annexe). Il a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Luc-Joseph **Okio**



**Annexe à la lettre datée du 31 décembre 2007 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé
d'affaires par intérim de la République du Congo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la République du Congo en août 2007**

[Original : français]

Introduction

Sous la présidence de la République du Congo, le Conseil de sécurité a tenu 11 séances et 10 consultations plénières, au cours desquelles quatre résolutions et trois déclarations du Président ont été adoptées. Le Président a également fait deux déclarations à la presse au nom du Conseil.

Afrique

République démocratique du Congo

Le 10 août, le Conseil a adopté la résolution 1771 (2007) sur la situation concernant la République démocratique du Congo, par laquelle il a reconduit, jusqu'au 15 février 2008, les mesures sur les armes prévues par les résolutions 1493 (2003) et 1596 (2005) et a recommandé le renouvellement, jusqu'à la même date, du mandat du Groupe d'experts chargé de veiller sur l'application de l'embargo sur les armes. Le Conseil a également décidé de reconduire jusqu'au 15 février 2008 les mesures en matière de transport imposées par la résolution 1596 (2005), ainsi que les mesures financières et les mesures imposées par les résolutions 1596 (2005), 1649 (2005) et 1698 (2006) concernant les déplacements de personnes.

Dans la même résolution, le Conseil a indiqué qu'il procèdera à l'évaluation de la situation, le 15 février 2008 au plus tard, en vue d'un ajustement des mesures visées en fonction de la consolidation de la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo, en particulier des progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité, y compris l'intégration des forces armées et la réforme de la police nationale, ainsi que dans le domaine du désarmement, de la démobilisation, de la réinstallation ou du rapatriement, et de la réinsertion des groupes armés congolais et étrangers.

Sierra Leone

Le 27 août, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé de M. Dmitry Titov, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de maintien de la paix, sur les premières élections présidentielles et parlementaires organisées par les autorités sierra-léonaises, après le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) en décembre 2005. Les membres du Conseil ont salué l'annonce, le 25 août, des résultats certifiés des élections législatives et présidentielles en Sierra Leone, rendu hommage à la Commission électorale nationale pour le bon

déroulement des élections et félicité les autorités sierra-léonaises des dispositions prises en matière de sécurité. Ils ont félicité le peuple sierra-léonais de sa conduite exemplaire lors des élections du 11 août et l'ont exhorté à faire preuve du même esprit constructif et d'autant de discipline et de patience au moment où le processus électoral entrait dans la phase finale et décisive du second tour de l'élection présidentielle. Le Conseil s'est par ailleurs félicité de l'appui apporté au processus électoral par la communauté internationale, notamment de l'assistance des observateurs électoraux.

Somalie

Le 13 août, lors des consultations plénières, M. François Lonseny Fall, Représentant spécial du Secrétaire général, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2007/381).

Les membres du Conseil ont, à cette occasion, encouragé le dialogue politique, en insistant sur la nécessité de son ouverture et de sa poursuite après le Congrès en vue d'impliquer tous les groupes sociaux, souligné la nécessité d'appuyer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'encourager le retrait de l'Éthiopie. Ils ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la piraterie qui continue à sévir sur la côte somalienne et ses conséquences sur l'acheminement de l'aide humanitaire et sur la très faible représentation des femmes au congrès de réconciliation nationale. Le Conseil a également reconnu la nécessité de prendre des mesures pour remédier à la situation humanitaire et a demandé à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Le 20 août, le Conseil a adopté la résolution 1772 (2007) concernant la situation en Somalie, par laquelle il a autorisé le maintien de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Dans la même résolution, il a invité le Secrétaire général à continuer de développer les plans d'action existants en vue d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies qui prendrait la relève de l'AMISOM et lui a demandé de tenir des consultations avec la Commission de l'Union africaine sur les modalités du soutien à apporter à l'AMISOM.

Soudan /Darfour

Le 9 août, lors des consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé de M. Jan Eliasson, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, et de M. Salim Ahmed Salim, Envoyé spécial de l'Union africaine, sur l'évolution du processus de paix au Darfour. Les membres du Conseil ont convenu d'une déclaration à la presse par laquelle ils ont salué les progrès considérables accomplis lors de la réunion tenue le 6 août 2007 à Arusha (Tanzanie), sous l'impulsion des deux Envoyés spéciaux, grâce à la dynamique créée par la réunion tenue le 13 juillet à Tripoli et par l'adoption de la résolution 1769 (2007). Dans cette déclaration, les membres du Conseil ont réaffirmé la nécessité de poursuivre simultanément les efforts sur les plans politique et du maintien de la paix et ont appelé les différentes parties au conflit à passer, dès que possible, des négociations préliminaires aux négociations elles-mêmes et à montrer leur engagement en faveur du processus politique par des mesures concrètes, notamment la cessation des hostilités. Le Conseil a également invité tous les dirigeants des principaux mouvements à se joindre et à participer au processus engagé par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Tchad/RCA

Le 21 août, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2007/488). Le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt, sur la base des recommandations contenues dans ce rapport, à autoriser le déploiement d'une présence multidimensionnelle destinée à contribuer à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine et à faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire.

Le Conseil a salué la disponibilité de l'Union européenne à envisager la mise en place d'une opération qui viendrait appuyer la présence des Nations Unies dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine et a encouragé le Secrétaire général et l'Union européenne à poursuivre l'examen des dispositions préparatoires, en consultation avec les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine, et à continuer à collaborer avec l'Union africaine et les acteurs régionaux en vue de soutenir le processus actuel visant à améliorer la sécurité au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine. Le Conseil de sécurité a également salué la signature, le 13 août 2007, à N'Djamena de l'Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad et a exhorté les autorités et les acteurs politiques du Tchad et de la République centrafricaine à poursuivre leurs efforts en matière de dialogue national, dans le respect du cadre constitutionnel.

Le 27 août, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/30), dans laquelle il a réitéré sa préoccupation à l'égard de l'insécurité prévalant dans la zone frontalière entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine, et de la menace qu'elle faisait peser sur la population civile et la conduite des opérations humanitaires.

Asie

Iraq

Le 10 août, le Conseil a adopté la résolution 1770 (2007) qui renouvelle pour une nouvelle période de 12 mois, le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et lui confère un rôle accru dans la coordination, en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien, des multiples tâches destinées à faire face aux défis importants auxquels est confrontée la société iraquienne, notamment dans le domaine politique (réconciliation nationale à travers le dialogue politique, réforme constitutionnelle, etc.), et socioéconomique (mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq) et en matière d'assistance humanitaire (réfugiés et personnes déplacées), de promotion et de protection des droits de l'homme et d'assistance juridique et judiciaire.

Le Conseil a estimé que l'élargissement du rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq posait le problème, dans le contexte d'insécurité récurrente qui a cours en Iraq, de la protection du personnel de l'ONU.

Liban

Le 3 août 2007, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/29) dans laquelle le Conseil, tout en stigmatisant les actes de violence et de provocation commis par les parties en violation de la résolution 1701 (2006), a réaffirmé l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'unité et la souveraineté du Liban.

Le 24 août, le Conseil a adopté la résolution 1773 (2007), qui renouvelle pour une période de 12 mois, à la demande du Gouvernement libanais, le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Dans cette résolution, le Conseil a condamné tous les attentats terroristes contre la FINUL et a réaffirmé l'obligation pour les parties d'assurer la sécurité du personnel de l'ONU.

Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 29 août, au cours du débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le Conseil a entendu le dernier exposé de M. Michael Williams en sa qualité de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Les membres du Conseil ont salué le travail effectué par M. Williams et dit souhaiter que les initiatives diplomatiques des derniers mois, notamment le dialogue approfondi entre le Président palestinien, Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et l'annonce de la tenue en novembre 2007, à l'initiative du Président des États-Unis d'Amérique, d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, permettent de tracer le chemin vers une solution définitive de la crise israélo-palestinienne. Les membres du Conseil ont néanmoins estimé qu'un revers sur le terrain, à ce stade, pourrait faire reculer le processus diplomatique. Le Conseil a également salué la libération par Israël de 250 prisonniers palestiniens ainsi que le déblocage des avoirs financiers palestiniens précédemment gelés par Israël.

Europe

Géorgie

Le 8 août, au titre du point de l'ordre du jour consacré aux questions diverses, l'Ambassadeur Pascal Gayama, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil de sécurité, a informé les membres du Conseil de ses entretiens avec le représentant de la Géorgie auprès de l'Organisation au sujet de l'incident causé par des missiles qui auraient été tirés sur le territoire de son pays.

Le 16 août, M. Hédi Annabi a fait une communication au Conseil sur cette question. Aucune décision n'a été prise à cet égard.

Questions diverses

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Le 27 août, au titre du point de l'ordre du jour consacré aux questions diverses, l'Ambassadeur Pascal Gayama (République du Congo), en sa qualité de

Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, a fait une déclaration sur les travaux du Groupe pour la période allant de l'année 2006 à août 2007.

Questions thématiques

Menaces à la paix et à la sécurité internationales

Le 28 août, le Conseil a tenu un débat public sur le thème : « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique ».

Le Secrétaire général a fait une déclaration dans laquelle il a souligné la nécessité de passer d'une culture de réaction aux conflits à une culture de prévention des conflits.

Tous les membres du Conseil et les représentants du Président de l'Assemblée générale et du Président du Conseil économique et social, de nombreux États membres et des organisations régionales ont fait des déclarations. De nombreux intervenants ont exprimé de nouvelles idées sur les causes profondes des conflits et ont souhaité que la cohérence entre les organes intéressés par les activités de prévention et de règlement des conflits fasse l'objet d'une attention spéciale. D'autres encore ont mis en exergue le rôle des mécanismes sous-régionaux africains dans le contexte du partenariat institué entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de ce débat public, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/31), qui a permis de récapituler un ensemble de propositions allant des éléments juridiques contenus dans la Charte jusqu'aux décisions les plus récentes et les résolutions et déclarations adoptées par le Conseil de sécurité, dont la résolution 1625 (2005). Le Conseil a également encouragé le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique à poursuivre ses réflexions, notamment dans le cadre du séminaire qu'il envisage d'organiser sur l'élaboration d'une stratégie globale en matière de prévention des conflits en Afrique.